



Actus

p.3

Meulan en fêtes !

p 5

CATASTROPHE
NATURELLE

p 6

PERMIS DE LOUER

Chères Meulanaises, Chers Meulanais,

À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles.

À la suite des dispositifs en direction de l'enfance et de la jeunesse proposés cet été aux Meulanais par la Ville, le Département et l'État (5 sorties au mois de juillet, 2 colonies au mois d'août, 2 séjours avec l'IFEP et des semaines sur le campus des Mureaux et l'île de loisirs de Moisson), des "vacances apprenantes" ont à nouveau été organisées pour une vingtaine d'adolescents durant les congés de la Toussaint.

Par ailleurs, afin de soutenir l'activité économique et commerciale en souffrance depuis le mois de mars, la Ville a mis en place, en partenariat avec le Département, une aide pour les commerçants et artisans ayant été contraints de fermer durant la période de confinement leur permettant de s'acquitter d'une partie de leurs échéances immobilières (loyers ou remboursements de prêts).

Le nouvel arrêté préfectoral qui impose dans les Yvelines une fermeture totale des débits de boissons en journée ou un couvre-feu à 21h, catastrophique pour la restauration, aura à nouveau de lourdes conséquences pour ces professionnels et pour les établissements meulanais. Les restrictions frappant les équipements sportifs et plus largement les salles communales vont encore durement impacter le monde associatif et nos concitoyens dans leur vie quotidienne.

Mais que faire ? Alors que nous avons déjà subi un confinement, respecté des gestes barrières contraignants à l'école, au travail, dans les transports, dans les magasins et dans la rue, les chiffres de contamination au COVID-19 et d'hospitalisation remontent de façon alarmante et pourraient mettre en grande difficulté toute notre organisation sanitaire.

Poursuivons nos efforts, appliquons les consignes, restons prudents. Mais surtout, pensons aux autres.



Cécile ZAMMIT-POPESCU

Le Maire

Vice-président de la CU GPS&O

Conseiller départemental des Yvelines

Actus

p. 3 • Meulan en fêtes

Cadre de vie

- p. 4
- Travaux et entretien de la ville
 - Travaux, bruits... oui mais en respectant ses voisins
 - Le 17, c'est le bon réflexe !
 - Voisins vigilants et solidaires
- p. 5
- Fleurissement : visite du Jury départemental
 - Projet d'aménagement de la place de l'Aubette
 - Les encombrants, ce n'est pas n'importe quand
 - Luttons ensemble contre les déjections canines
 - Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, comment ça marche ?

Services publics

- p. 6
- Le "permis de louer" entre en vigueur au 1^{er} janvier
 - Arnaque dans les boîtes aux lettres
 - Aider les commerçants et artisans à faire face à l'épidémie de coronavirus
- p. 7
- Plan grand froid
 - Intoxications au monoxyde de carbone en période de grand froid
 - Un bus dédié aux femmes
 - Nouveaux horaires en Mairie
 - Nouveaux Meulanais, inscrivez-vous

Retour sur...

p. 8 et 9

Culture

- p. 10
- Rencontre d'auteur - Patrick Pécherot
 - Répétition publique de l'Orchestre Philharmonique Francilien

Vie associative

- p. 10
- FNACA
 - Secours Catholique de Meulan
 - Soirée CRIB

Vie municipale

- p. 11
- Conseil municipal
 - Tribune libre

Prochainement

p. 12 • 11 novembre

p. 12 • Soutenez nos commerçants

Meulan en fêtes

À l'heure où est préparée cette publication, la programmation a été élaborée dans des conditions normales ou avec la connaissance des préconisations sanitaires en vigueur. Sous réserve de l'évolution de l'épidémie, les accès aux activités pourront être restreints ou conditionnés et les manifestations pourraient être soit reportées soit annulées.

Karma Color - par la Compagnie Firelight

Spectacle de Noël pour enfants

Samedi 5 décembre à 15h

Cirque contemporain - Laissez-vous transporter dans un univers mêlant steampunk et poésie visuelle. Hologramme, canne volante, lasers synchronisés, illuminations sont au service de la magie du récit.

- Bergerie - Ferme du Paradis - rue du Chemin vert gratuit - durée 50 min réservé aux petits Meulanais à partir de 3 ans spectacle suivi d'un goûter et de la visite du Père Noël

Téléthon

Pour la seconde année, le Téléthon s'associe au spectacle de Noël pour les enfants.

Une urne sera à votre disposition dans l'entrée de la Bergerie afin de permettre de faire un don au profit de cet événement national de lutte contre les maladies génétiques, en faveur de la recherche.

Petit Train

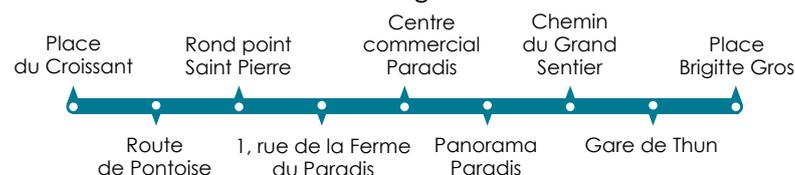
Samedi 19 et dimanche 20 décembre

de 10h30 à 13h et de 15h à 19h

Passage du petit train toutes les 40 min

(les mineurs devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte)

- entre Paradis et le Centre-ville - gratuit



Sur la place Brigitte Gros...

Patinoire

Du samedi 19 au jeudi 24 décembre de 10h30 à 13h et de 15h à 19h

- gratuit - gants obligatoires

Manège et trampoline

Pendant toute la durée des vacances (sauf le 25 décembre)

de 10h30 à 13h et de 15h à 19h

Petit marché de Noël

Samedi 19 et dimanche 20 décembre de 10h30 à 13h et de 15h à 19h

Boîte aux lettres

du Père Noël

Du lundi 23 novembre au

jeudi 24 décembre

Pour que le Père Noël te réponde, pense bien à indiquer toutes tes coordonnées : ton nom, ton prénom ainsi que ton adresse complète.

- Accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture

Ateliers créatifs de Noël

Samedi 19 décembre

de 10h à 12h en continu

- Salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville pour les enfants de 3 à 13 ans



concert du Nouvel An

Orchestre Philharmonique Francilien

dimanche 10 janvier 2021

- Bergerie - Ferme du Paradis
Tarif : voir p. 29 de l'agenda culturel

Parcs à sapins naturels

Du 26 décembre 2020 au 31 janvier 2021

- rue du Fort
- square des 9 arpents
- bas de la route de Pontoise
- quai de l'Arquebuse
- parking de la piscine de l'île Belle
- parvis de la Maison des Associations

...Et pour les seniors

Cette année, en raison de la crise sanitaire, le marché de Noël d'Arras a été annulé et la sortie prévue supprimée.

Repas de fin d'année

Les dimanches 29 novembre

et 13 décembre

Distribution des colis

Mardi 8 décembre

Illuminations de Noël du 4 décembre au 11 janvier

Travaux et entretien de la ville



Des défibrillateurs en ville

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les Municipalités ont l'obligation d'équiper en défibrillateurs les établissements recevant du public. 6 nouveaux appareils ont été installés : église Saint-Nicolas, écoles Pasteur, Paradis et Valéry, gymnase des Annonciades et domaine Berson.

Une deuxième phase est d'ores et déjà prévue qui portera le nombre de défibrillateurs à 14.

Une nouvelle cour à Valéry

Durant le mois d'août, la cour et le passage devant l'école Paul Valéry ont été rénovés avec un nouvel enrobé.



Désherbage des rues

Un entretien automnal a été effectué dans la ville, avec le désherbage des sentes, chemins et des abords de l'église Saint-Nicolas.

Fauchage de la prairie fleurie

La prairie fleurie autour du rucher sur l'île Belle a été fauchée au cours du mois de septembre. Cette coupe a été faite manuellement sans aucun impact sur la biodiversité de la prairie. Les meules de foin sont conservées sur place afin de préserver l'écosystème. Cela permet aussi à la matière organique d'être restituée à la nature pour les années suivantes, tout en constituant une réserve écologique pour la faune et la flore.



Travaux, bruits... oui mais en respectant ses voisins

Dans les Yvelines, l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2012 définit les horaires pendant lesquels il est possible de faire du bruit chez soi pour du jardinage, des travaux, de la musique... mais cela reste encadré et le bien vivre ensemble impose de respecter ces quelques règles simples.

Les bruits dans les propriétés privées sont autorisés en semaine de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h puis les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les bruits liés à une activité professionnelle sont autorisés de 7h à 20h en semaine et de 8h à 19h les samedis. Ils sont en revanche interdits les dimanches et jours fériés.

Le 17, c'est le bon réflexe !

Agressions, troubles, nuisances, vols... lorsque vous constatez un fait anormal ou délictueux, adoptez le bon réflexe, composez le 17 !

Si l'équipage de la police ne peut intervenir que trop tard ou que vous avez le sentiment que ça peut paraître inutile d'appeler, bien au contraire, cela déclenche un signalement et permet aux autorités de prendre connaissance du sujet. Appelez le 17 autant de fois que nécessaire.

Lorsque vos élus rencontrent le Préfet ou le Commissaire pour parler d'un fait à répétition, il y a une trace des signalements et le problème peut se régler plus rapidement et efficacement.

Voisins Vigilants et Solidaires



Soyez informé et prévenez vos voisins de faits anormaux ou troubles que vous pouvez constater dans votre quartier.

Devenez acteur de votre sécurité et rejoignez votre réseau social de voisinage, inscrivez-vous sur www.voisinsvigilants.org

Fleurissement : visite du Jury départemental

Cette année, avec l'épisode de Covid 19, les Trophées Yvelinois organisés par le Département ont été annulés. Le Jury départemental a organisé des visites "conseils". La Ville l'a sollicité afin de bénéficier de recommandations sur l'aménagement du talus de la place de l'Aubette.

Cette visite a eu lieu le 17 septembre, le service Espaces verts a pu lui présenter l'aménagement floral devant les commerces Paradis réalisé en collaboration avec les jeunes. La visite s'est poursuivie au cimetière, puis le jury a souhaité faire une halte au niveau de la chaussée des Tanneries afin de voir l'évolution de l'agencement datant de l'année dernière avant de rejoindre la place de l'Aubette.



Les encombrants, ce n'est pas n'importe quand !

De septembre à décembre 2020, la collecte des encombrants s'effectue le 2^{ème} et le 4^{ème} lundi de chaque mois (au lieu du 1^{er} et du 3^{ème}). Ils sont à sortir la veille au soir à partir de 20h devant le trottoir des habitations et limités à 1m³ par foyer.

Il est impératif de bien veiller au respect de ces consignes et des jours de ramassage afin de conserver une ville propre et de protéger son cadre de vie.



Projet d'aménagement place de l'Aubette

Dans la poursuite de ses travaux de végétalisation de l'axe de la RD14, après l'aménagement de l'avenue des Aulnes, puis de la place du Vexin, la végétation existante place de l'Aubette a été retirée (haie de pyracanthas épineuse et vieillissante) et sera remplacée prochainement par un talus arbustif.

Luttons ensemble contre les déjections canines

35 distributeurs gratuits de sachets à déjections canines appelés plus communément "Toutounet" sont mis à disposition sur l'ensemble de la ville. Ces dispositifs sont pour la plupart équipés de corbeilles et placés à des endroits stratégiques de l'espace public.

Ils sont contrôlés et rechargés régulièrement par la Brigade de l'environnement. Un appel au civisme de chacun est lancé pour que la commune de Meulan-en-Yvelines conserve un cadre de vie agréable.



Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, comment ça marche ?

Lors de la survenance d'un événement climatique exceptionnel entraînant des dégâts sur un bien immobilier et une déclaration de sinistre auprès de leur assurance, les sinistrés peuvent, individuellement, faire des demandes à la Mairie de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

A réception de ces demandes, et seulement dans ce cas, le Maire a la possibilité de solliciter cette reconnaissance auprès de la Préfecture en indiquant précisément le phénomène, la nature de l'événement, les dates de début et de fin de l'événement, les dommages subis et les mesures de prévention prise par la commune.

La demande est alors ensuite étudiée par une commission interministérielle pour chaque année civile, au vu des données scientifiques (rapport météorologique remis à la commission interministérielle en fin de second semestre de l'année suivante). La demande doit donc couvrir les 4 trimestres de l'année.

En 2019, la commune a réalisé ces démarches dans le cadre d'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle due à des mouvements de terrain pour un phénomène de sécheresse et réhydratation des sols. 10 foyers meulanais étaient concernés.

Toutefois, l'arrêté ministériel du 17 juin 2020 n'a reconnu aucune commune yvelinoise en état de catastrophe naturelle pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Les personnes ayant fait leur demande en Mairie en ont toutes été informées par courrier dès publication au Journal officiel.

Le "permis de louer" entre en vigueur au 1^{er} janvier

Depuis plusieurs années, la Municipalité réalise d'importants investissements sur les espaces publics et adhère à des dispositifs comme "Action cœur de Ville" pour requalifier et améliorer le cadre de vie.

Afin de lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, la Ville a décidé de mettre en place le "permis de louer" institué par la loi ALUR visant à s'assurer que les logements vides ou meublés destinés à la location d'habitation principale ne portent atteinte ni à la sécurité des occupants, ni à la salubrité publique.

Ce dispositif concerne les propriétaires d'un logement situé dans le périmètre défini par le Conseil municipal, hors logements sociaux et baux commerciaux qui ne sont pas concernés.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2021, les propriétaires qui souhaiteront mettre en location leur bien situé dans le périmètre concerné devront constituer un dossier et permettre à la commune

de réaliser une visite de contrôle de leur bien avant la conclusion du bail. Seule une mise en location ou un changement de locataire sont concernés ; la reconduction, le renouvellement de location ou l'avenant au contrat de location ne sont pas soumis au "permis de louer".

La démarche s'effectue auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le dossier doit se composer des pièces suivantes :

- Formulaire CERFA n° 15652-01 de demande d'autorisation préalable de mise en location,
- Diagnostic de performance énergétique,
- Constat de risque d'exposition au plomb,
- Diagnostic amiante,
- État des risques et pollution,
- Attestation de conformité électrique et gaz,
- Projet de bail ou bail,
- Montant du loyer et des charges.



Dans le cas où un propriétaire mettrait en location son bien sans avoir effectué au préalable sa demande de permis de louer, celui-ci s'expose au paiement d'une amende pouvant aller :

- jusqu'à 5 000 € si le propriétaire bailleur met son logement en location sans avoir déposé sa demande d'autorisation préalable,
- jusqu'à 15 000 € si le propriétaire bailleur met son logement en location alors que sa demande a été rejetée.

+ d'info : CCAS de Meulan
01 30 90 41 20
ccas@ville-meulan.fr

Arnaques dans les boîtes aux lettres

Ne vous fiez pas aux petits cartons publicitaires. Afin d'éviter les escroqueries du dépannage à domicile, méfiez-vous des documents distribués dans les boîtes aux lettres qui listent des numéros de dépanneurs (plombiers, serruriers, etc...) : ils mènent souvent vers des sociétés peu scrupuleuses. Ces cartons publicitaires induisent les usagers en erreur en mêlant les numéros des administrations à ceux des dépanneurs et en utilisant le bleu-blanc-rouge qui suggèrent un caractère officiel.

ATTENTION : La commune n'est aucunement concernée par cette distribution ; la meilleure chose à faire est de jeter ce document lorsque vous le recevez afin de ne pas être tenté de l'utiliser en cas d'urgence. Pour trouver un professionnel de confiance, mieux vaut encore se reposer sur le bouche-à-oreille ou interroger son assureur : dans le cadre de l'assurance habitation, il dispose peut-être d'un réseau de professionnels partenaires.



Aider les commerçants et artisans à faire face à l'épidémie de coronavirus



Un grand nombre d'entreprises subit de plein fouet les répercussions du coronavirus : chute du chiffre d'affaires, fermeture des commerces non alimentaires, restaurants, cafés..., difficultés de production, rupture d'approvisionnements, absences de salariés... Plusieurs mesures de soutien massives et immédiates ont donc été mises en œuvre par l'État pour les aider.

Face à cette situation, le Département a souhaité renforcer, avec un dispositif d'urgence, son soutien au bloc communal pour venir en aide au commerce et à l'artisanat. Afin de leur permettre de faire face à leurs échéances immobilières, la Ville va verser plus de 80 000 € aux entreprises éligibles (fermeture durant la période de confinement) grâce au financement départemental.

Plan grand froid

Le plan grand froid se distingue par des températures nettement inférieures aux normales saisonnières et se caractérise par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Un épisode de grand froid dure au moins deux jours. Le double objectif de ce plan est de protéger les personnes vulnérables durant ces épisodes et informer les populations des risques et des mesures de protection à adopter.

En cas d'épisode de grand froid, voici quelques conseils :

- ne pas surchauffer son logement,
- s'assurer de la bonne ventilation de son logement pour renouveler l'air,
- faire réviser sa chaudière par un professionnel qualifié et éviter l'utilisation en continu d'appareils de chauffage d'appoint à combustible,
- utiliser de bonnes chaussures afin d'éviter les chutes sur la neige ou le verglas,
- limiter les efforts physiques,
- ne pas sortir les nourrissons et les jeunes enfants, même bien protégés.

Les personnes âgées et les personnes handicapées vivant à domicile peuvent, si elles le souhaitent, s'inscrire sur un registre nominatif auprès du CCAS. Cette inscription permet l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. Il est également recommandé de prendre régulièrement des nouvelles des personnes âgées ou handicapées et/ou isolées de votre voisinage ou entourage.

Un Bus dédié aux femmes



Inauguré le 26 novembre 2019, ce dispositif innovant a pour ambition d'accompagner les femmes les plus fragiles, isolées, qui ne se rendent pas dans les dispositifs d'accueil spécifiques. Mis en place en partenariat avec les Conseils départementaux 78/92, la RATP, l'Institut de France, les Ordres des médecins et des avocats, ce bus se présente comme une antenne mobile sociale et de prévention. Il garantit un véritable anonymat dans l'accompagnement personnel.

Bus santé femmes continue sa tournée et passera par Meulan-en-Yvelines pour proposer un parcours de prévention santé et un accompagnement juridique pour les Meulanaises de tous âges et de toutes origines.

Sans rendez-vous, les femmes pourront gratuitement rencontrer une équipe de professionnels pour répondre à des besoins spécifiques : un médecin (conseils santé), une infirmière pour effectuer des dépistages (auditif, visuel, cholestérol, diabète), un psychologue (entretiens individuels), un agent de prévention (parentalité, prévention des violences faites aux femmes, harcèlement...) et un avocat (conseils juridiques).

- Arrêt à Meulan-en-Yvelines, mardi 1^{er} et jeudi 3 décembre de 13h à 17h devant les commerces de Paradis

Nouveaux horaires en Mairie

Depuis le 5 octobre 2020, les nouveaux horaires d'accueil du public au guichet unique de la Mairie sont entrés en vigueur :

lundi, jeudi, vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

mardi et samedi
de 8h30 à 12h30

mercredi
de 8h30 à 17h (en continu)

Nouveaux Meulanais, inscrivez-vous

Vous avez emménagé à Meulan-en-Yvelines en 2020 ? Faites-vous connaître auprès de la Mairie en indiquant vos nom, prénom, adresse et nombre de personne(s) vivant dans le foyer à evenementiel@ville-meulan.fr ou remplissez le formulaire en ligne sur www.ville-meulan.fr

Le Maire et les élus vous accueilleront lors d'un moment convivial, pour vous présenter la commune et répondre à vos questions.



Intoxications au monoxyde de carbone en période de grand froid

Une des conséquences sanitaires indirectes du froid est l'intoxication au monoxyde de carbone (gaz inodore et incolore). Les intoxications au CO peuvent résulter de la mauvaise utilisation de certains appareils en milieu clos, de dysfonctionnements techniques provoquant une mauvaise évacuation des gaz de combustion dans la pièce ou de l'absence de ventilation dans la pièce où est installé l'appareil à combustion.

Vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté dans la rue ?
Contactez le 115



Coup de propre sur la Seine sous le pont aux Perches mardi 18 août.

Rentrée des classes

Mardi 2 septembre 2020 restera une rentrée des classes particulière. Les élus (ici Véronique Kersten et Patrick Dacnenberghen, Adjoint au Maire, à l'école Paradis) étaient présents pour accueillir les parents et les enfants très heureux de reprendre le chemin de l'école.



Certains courageux ont bravé le froid pour venir voir l'Opéra de Mozart en plein air.

Forum des Associations

Cette année, malgré le contexte difficile et un format différent des années précédentes, le Forum des Associations a pu quand même se dérouler afin de permettre à tous de venir découvrir les associations de la ville !



Atelier numérique seniors

Pour la 2^{ème} année consécutive, des ateliers d'apprentissage de la tablette numérique et d'Internet ont été proposés aux seniors en septembre et octobre.



Fête des Voisins



Le 18 septembre dernier, les voisins ont pu se retrouver afin de partager un moment convivial, tout en respectant les gestes barrières.

Journées du Patrimoine

Promenade-conférence avec Jacques Hantraye, à la découverte de l'histoire et du fonctionnement du cimetière à l'époque contemporaine.



Rencontre avec un illustrateur

Dans le cadre du dispositif Premières pages, l'auteur illustrateur Edouard Manceau est venu au sein du Service d'Accueil Familial (SAF) animer deux ateliers auprès de 14 enfants et 7 assistantes maternelles.

Ces ateliers ont été rythmés par la lecture de deux albums, les rires, l'imaginaire et la créativité des enfants. Une rencontre très appréciée des petits comme des grands !



Cérémonie de remise des médailles du travail le samedi 26 septembre

Concert côté jardin

Le 26 septembre, les élèves guitaristes de tous niveaux de l'association SMS et leurs professeurs ont proposé un concert dans les jardins du domaine Berson.



Festival des fromages

La 25^{ème} édition du Festival des Fromages a pu se tenir avec quelques ajustements liés à la situation sanitaire.

Commerçants, exposants, passants ont été ravis de se retrouver et ont déjà pris rendez-vous l'année prochaine, le 2^{ème} week-end d'octobre 2021.



Rencontre d'auteur - Patrick Pécherot

Vendredi 27 novembre - 19h (la date est susceptible d'être modifiée)

Bibliothèque multimédi@ - Domaine Berson

Patrick Pécherot, auteur de nombreux romans policiers primés et contributeur à "Autant en emporte l'histoire" sur France Inter, viendra nous parler de son travail et notamment de "Hével", son dernier titre paru dans la mythique Série Noire Gallimard en 2018.

La rencontre sera suivie d'une signature.

- Gratuit - réservation 01 30 95 74 23

Et toujours ...

un jeudi par mois, retrouvez Bains de mémoire saison II, Les archives meulanaises 1914-1922, avec l'intervenant Patrick Blond.

Dates à venir : 5 novembre, 10 décembre à 14h30 à la Mairie

Retrouvez toute l'actualité culturelle dans l'agenda 2020-2021 et sur www.ville-meulan.fr



Répétition publique de l'Orchestre Philharmonique Francilien

Dimanche 6 décembre 11h30

Bergerie - Ferme du Paradis

Vivez une expérience ludique et symphonique ! Assistez à un moment de travail entre le chef et les musiciens.

Comme une introduction à son concert du Nouvel An le dimanche 10 janvier 2021 à la Ferme du Paradis, l'Orchestre vous propose, pour une seconde saison, d'assister à une répétition publique.

Échangez avec les musiciens à l'issue de la répétition, autour d'un buffet apéritif !

- En famille - gratuit - durée 1h - réservation 01 30 90 41 41

Carnet

Ils sont nés

Aylan GUENNOUN
Alvyn RAYNAL
Kaïs MASSON
Ilyass TALB
Mylhann FATOL
Selim SOLAK

Ils se sont mariés

Houda KERBACHE & Abdelhamid TALSI
Nathalie MARTIN & Alain GAULTIER
Mathilde LACOUR & Vincent PAQUIGNON
Martine DELARUE & Philippe CELOUDOU
Jessica DAVID & Joy MOREAUX
NZEKA KANKONDE & Thiamala MBAMBU
Yajna JUGDOYAL & Adarsh DUSOYEA

Il nous a quittés

Jean-Claude EGOT

Vie associative

FNACA

L'assemblée générale de la FNACA aura lieu le dimanche 15 novembre. Rendez-vous à partir de 10h à la Bergerie de la Ferme du Paradis.

Reprise des cartes d'adhésion pour l'année 2021.

Secours Catholique de Meulan

Le Secours Catholique manque cruellement de chaussures "homme" et "enfant".

Dons à déposer au 18, place des Pénitents le lundi et le jeudi de 14h à 16h30.

+ d'info : 06 89 57 11 38

Soirée CRIB jeudi 5 novembre

Nouvelle soirée dédiée aux associations de Meulan-en-Yvelines, en partenariat avec le Centre de Ressource et d'Information des Bénévoles.

À cette occasion, les instances dirigeantes : articulation, rôle et responsabilités (AG, CA, Bureau) seront présentées.

+ d'info : service événementiel - 01 30 90 41 41
evenementiel@ville-meulan.fr



Conseil municipal

Après plusieurs semaines de suspension et depuis le déconfinement, les réunions du Conseil municipal se tiennent à huis-clos en raison de la crise sanitaire qui perdure. Le public ne peut pas être accueilli, la distanciation et le port du masque sont imposés aux élus pendant toute la durée de la séance.

Délibérations votées lors de la séance du 30 septembre 2020 :

Ouverture des commerces de détail le dimanche

Comme chaque année, une proposition d'ouverture exceptionnelle en 2021, dans un plafond de 12 dimanches, a été soumise à l'assemblée municipale et votée à l'unanimité. Une délibération de la Communauté urbaine GPS&O devrait confirmer en décembre cette mesure bienvenue pour les petits commerçants.

Taxe locale sur la publicité extérieure

Cette taxe, instituée par la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, concerne les supports publicitaires fixes, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique (à l'exception de ceux situés à l'intérieur d'un local) : dispositifs publicitaires, enseignes, pré-enseignes. Elle est assise sur la surface exploitée hors encadrement des supports. Afin de préserver l'activité commerciale de proximité, la Municipalité a proposé d'instaurer une exonération totale pour les superficies cumulées inférieures à 12m².

Tribune libre

Agir pour Meulan-en-Yvelines

(Divers Droite - majorité - 22 élus)

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers municipaux de la majorité s'associent à la douleur de la famille de Samuel Paty et témoignent leur soutien à l'ensemble des enseignants, collégiens, habitants et élus de Conflans-Sainte-Honorine. Le drame terrifiant qui s'est déroulé dans cette commune voisine de la nôtre nous frappe en plein cœur. Lorsque l'Ecole est attaquée, c'est la République qui est attaquée et toutes les valeurs que nous portons en tant qu'élus.

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement (Déclaration des Droits de l'Homme, art. 11).

Unis Pour Notre Ville

(Divers Gauche - minorité - 5 élus)

En ces temps agités par une situation sanitaire qui se dégrade de nouveau et des actes odieux qui essaient de mettre à mal l'unité nationale. L'humilité, le respect et l'écoute auprès de tous les habitants sont indispensables pour traverser cette crise.

Nous nous devons de faire preuve de solidarité, Solidarité avec nos commerçants et nos associations pour que leurs activités perdurent, Solidarité envers nos institutions, Solidarité entre meulanais.

Tous, faisons que "le bien vivre ensemble" reste une réalité.

Prenez soins de vous et vos proches.

Mail : unispournotreville@gmail.com

Facebook : Meulan Unis Pour Notre Ville

Prochain Conseil municipal

Mercredi 16 décembre
à 20h30

(modalités selon la situation sanitaire)

Prochain Conseil communautaire

Jeudi 10 décembre à 18h

(modalités selon la situation sanitaire)

Retrouver Meulan

(Debout la France - minorité - 2 élus)

Un projet de construction "d'une première mosquée à Meulan-en-Yvelines" est en cours.

Les Meulanais ont le droit d'en connaître les détails.

Nous demandons à la maire, Madame Zammit-Popescu, de s'expliquer.

Le temps de la dissimulation est révolu.

*Cérémonie du 11 novembre
Commemoration de la fin
de la Première Guerre mondiale*

Rendez-vous au cimetière
de Meulan-en-Yvelines à 12 h



**Soutenez nos commerçants !
Consommez local,
consommez Meulan !**



150 commerces de proximité
2 marchés hebdomadaires
1 zone d'activités
1 marché du Terroir
1 marché de Noël

Horaires Mairie

lundi, jeudi et vendredi
8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h
mardi 8h30 - 12h30
mercredi 8h30 - 17h
samedi 8h30 - 12h30

Permanences

Assistante sociale du SAS
uniquement sur rendez-vous
mardis et vendredis 9h - 12h
Espace Paradis
01 30 83 68 36

Avocat

uniquement sur rendez-vous
jeudis 5 novembre, 3 décembre
Espace Paradis
01 30 90 41 41

Écrivain public

en cours de recrutement par la
Maison de la Justice et du Droit

IFAC

uniquement sur rendez-vous
mardi 14h30 - 17h
Espace Paradis
01 34 74 23 62

Information juridique

uniquement sur rendez-vous
lundi 9h - 12h30
Espace Paradis
01 30 90 41 41

Mission locale

uniquement sur rendez-vous
2 mardis par mois
14h - 17h
Espace Paradis
01 30 91 21 50

Police municipale

du lundi au vendredi
9h - 12h30 / 13h30 - 16h30
7, rue des écoles
01 30 90 41 41
police-accueil@ville-meulan.fr

À l'écoute des Meulanais

Le Maire et les Adjointes vous
reçoivent en Mairie
tous les jours sur rendez-vous
(cabinetdumaire@ville-meulan.fr) et
sans rendez-vous à l'Espace Paradis
de 10h à 12h un samedi par mois
Prochaines dates : 21 novembre
et 12 décembre